



Le **PIG**, c'est avant tout :

- ▶ Une action menée à l'**initiative de votre Communauté de Communes**, en partenariat avec le Département de l'Eure, l'ANAH, la CAF, le GILE 1 % et la SACICAP.
- ▶ Des **aides incitatives** en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.
- ▶ Une **équipe de conseil et d'animation**, sur le terrain, HABITAT & DEVELOPPEMENT, pour assurer gratuitement :
 - l'information et le conseil sur les projets,
 - l'aide au montage financier et le suivi personnalisé des dossiers

ANAH : Agence pour l'Amélioration de l'Habitat
 GILE 1 % : Groupement Interprofessionnel du Logement de l'Eure
 SACICAP : Société Anonyme d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

Périmètre de l'opération (communes concernées)



Renseignez-vous
 GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT

lors des permanences
à BOURG THEROULDE-INFREVILLE

le 2^{ème} **vendredi** de 15 h à 17 h
 le 4^{ème} **mercredi** de 10 h à 12 h

Résidence des Personnes âgées
 Rez-de-chaussée - porte 11



ou directement à EVREUX

HABITAT & DEVELOPPEMENT

votre interlocuteur

du lundi au vendredi
 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

12, boulevard Georges Chauvin - BP 734
 27007 EVREUX Cedex

02 32 39 84 00
 hd27.com



Communauté de Communes du canton
 de **BOURGTHEROULDE**

Amélioration de l'Habitat

2008 - 2011

Programme d'Intérêt Général



Des subventions pour vos travaux

animation



en partenariat avec :



***Vous avez l'intention de réaliser des travaux dans un logement ?
renseignez-vous... des subventions existent :***

Amélioration de l'Habitat 2008 - 2011

ATTENTION...

attendre les accords
AVANT de commencer les travaux

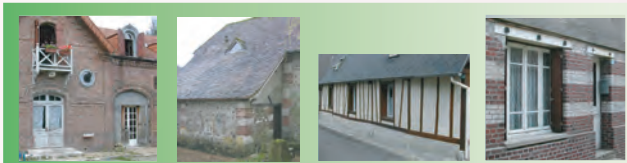
Communauté de Communes de Bourgheroulde-Infreville

**des aides financières
des avantages fiscaux**

**des Diagnostics de
Performance Énergétique**

Les objectifs de l'opération

- ▶ favoriser le confort des logements anciens du parc privé
- ▶ lutter contre l'habitat indigne
- ▶ favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- ▶ accroître l'offre de logements locatifs à loyer modéré
- ▶ contribuer au développement durable



Les mesures d'accompagnement

La Communauté de Communes de BOURGHEROULDE-INFREVILLE, initiatrice de l'opération, propose des aides complémentaires en faveur de :

- ▶ la production de logements à loyer encadré
- ▶ la remise sur le marché de logements vacants
- ▶ la lutte contre l'habitat indigne
- ▶ l'amélioration du confort des retraités agricoles
- ▶ l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement
- ▶ la maîtrise des charges et des économies d'énergie

Qui sont les bénéficiaires ?

LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS

pour leur résidence principale
SOUS condition de ressources

LES PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS LOCATIFS

loués ou vacants

Pour quels travaux ?

réalisés par entreprise

- ▶ **travaux de mise aux normes**
(création de sanitaires, de chauffage...)
- ▶ **travaux d'amélioration et de remise en état**
(réfection de l'électricité, économie d'énergie, toiture, charpente...)
- ▶ **travaux d'adaptation au handicap**

Quelles aides ?

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

de **20 à 70 % *** en fonction de la situation familiale (*Subvention du Département, ANAH, caisses de retraite, prêt CAF...*)

PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS LOCATIFS

loués ou vacants
de **15 à 80 % *** de la dépense retenue en fonction du loyer pratiqué
(Subvention/prime de l'ANAH, prêt GILE 1%...)

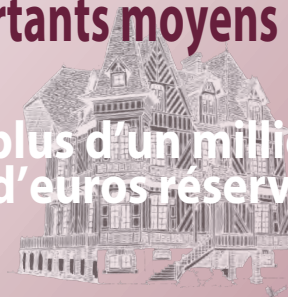
* d'une dépense HT plafonnée

Pour quel type de logement ?

- ▶ immeuble ou habitation de **plus de 10 ans** (**15 ans** pour les logements locatifs)
- ▶ **bâtiment transformé en logement**
(agricole, commercial, industriel...)

d'importants moyens mobilisés

**plus d'un million
d'euros réservés**



HABITAT & DEVELOPPEMENT

02 32 39 84 00

hd27.com